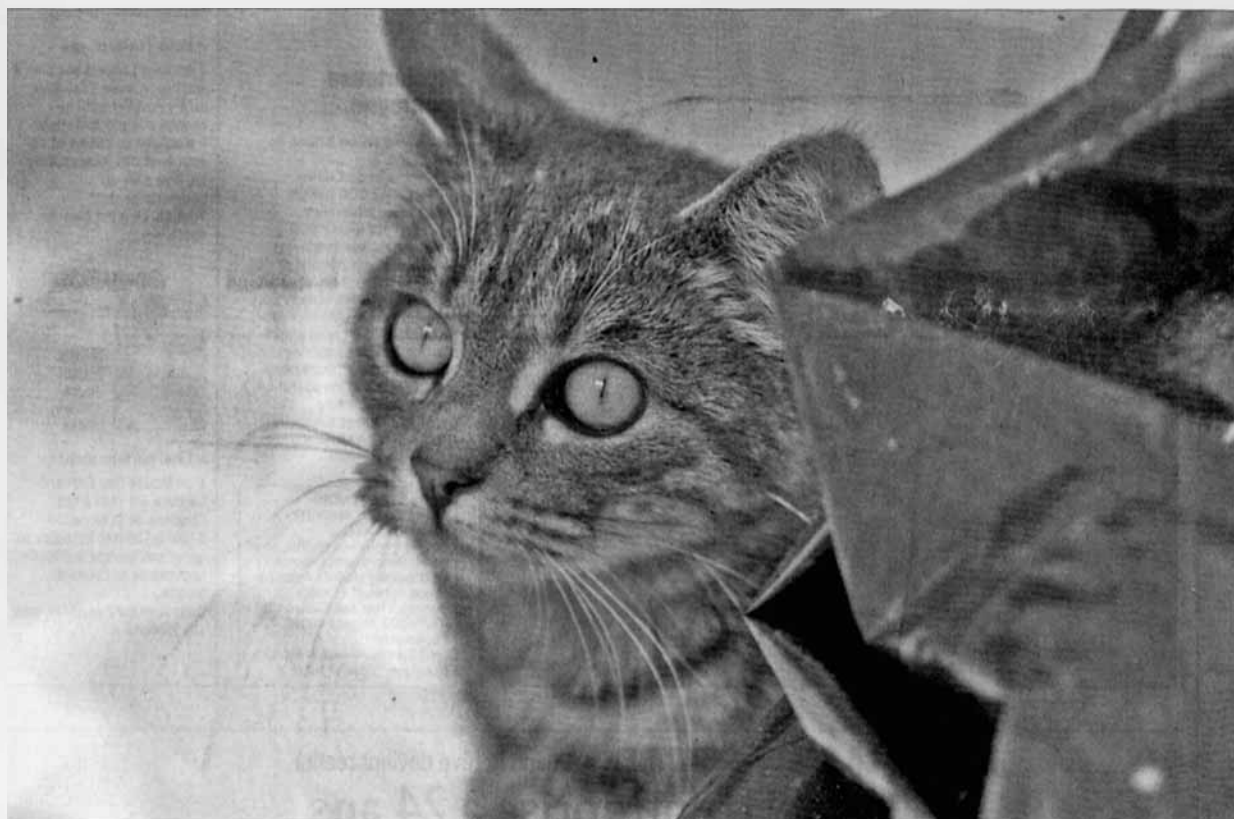


HAUTE-SAVOIE : VOLÉS POUR LEUR PEAU OU COBAYES ?

# Trop de chats disparaissent



Journal "Le Dauphiné Libéré" du 23 Septembre 2007

Rien que dans le Chablais, 250 matous ont été volés depuis le début de l'année. Le DL/Patrick ROUX

" Pas moins de 11 chats disparus en une seule journée ", indique la SPA du Chablais. Même constat à Sallanches et à la cellule disparition de la SPA France. Où sont tous ces chats ? Servent-ils un trafic suisse de peaux ou de cobayes ? Les responsables des associations de protection s'interrogent. **P. 3**

# EDITORIAL

## DE LA TRANSPARENCE...

### Oui mais pas seulement en paroles

En cet automne 2007, plusieurs événements viennent de faire la une des journaux et en particulier, celle de notre courrier de l'ANTAC, qui reprend celle du DAUPHINÉ LIBÉRÉ.

Ainsi les enquêtes menées au départ grâce à la détermination de propriétaires de chats disparus en HAUTE-SAVOIE et aux recensements des S.P.A. ont permis de comptabiliser la perte de plusieurs centaines de chats dans un secteur géographique relativement restreint. Comme dans la quasi totalité des cas, les propriétaires n'ont rien vu, rien entendu et n'ont aucune idée de ce qu'il a pu advenir à leurs chats.

Mais coïncidence frappante « si l'on peut dire » de l'autre côté de la frontière en SUISSE, un honorable commerçant vend des peaux de chats sur Internet.

Scandalisée, une présidente d'association (Madame Tomi Tomek) en a acheté plusieurs pour alerter la presse. Bien sûr elle a été particulièrement étonnée de l'origine de ces peaux suivant les déclarations du commerçant.

« Ce sont des chasseurs qui tuent des chats sauvages ». Mais comme par miracle, ces peaux ne portaient pas de trace de balle ou de plomb !

Par ailleurs les chats sauvages seraient une espèce protégée et on comprend mal comment des chasseurs pourraient fournir des milliers de peaux de chats. Donc maintenant une nouvelle fois la justice va devoir faire toute la lumière sur ces deux événements.

Car l'hypothèse d'un approvisionnement de laboratoires en chats volés n'est absolument pas à écarter dans un domaine où règne l'opacité totale.

Mais au 21<sup>ème</sup> siècle, il ne faut plus s'étonner de rien surtout quand les sociétés modernes mettent de grands ignorants à des postes de responsabilités. Ainsi l'entreprise EADS était dirigée par des cadres comme le PDG Noël Forgeard, ou un actionnaire comme Arnaud Lagardère qui avec une chance inouïe, vendent leurs actions peu avant que l'on apprenne officiellement que l'A 380 va connaître un énorme retard au niveau de la production. Tous les cadres dirigeants de l'entreprise étaient au courant, car les pièces envoyées d'Allemagne, à l'époque ne correspondaient pas du tout aux normes imposées.

D'où la nécessité d'organiser le retard sur toute la chaîne de production, à l'insu des dirigeants

## SOMMAIRE

De la transparence.....	2
Procès en vue .....	3
Qui veut leur peau ?.....	4
On les vend en Suisse .....	5
Enfin un procès dans la Marne.....	6
Il faut interdire l'importation .....	7
L'action judiciaire en France .....	8

de l'entreprise. Mais quand la Caisse des Dépôts et Consignations (qui gère l'argent public) achète les actions de Lagardère, bien évidemment c'est pour faire une excellente opération financière. Et le Ministère des Finances de l'époque, Thierry Breton n'est même pas informé de cet achat massif d'actions. Pas de chance pour les contribuables français : l'action EADS a plongé peu après !

Constatons également que ce Ministère qui contrôle les douanes ignore totalement que l'importation des 100 000 chiots d'Europe de l'Est est illégale.

C'est maintenant aux citoyens de se manifester pour ouvrir les yeux aux aveugles.



Ce journal respecte les droits des citoyens vivant en France, en particulier la présomption d'innocence. Mais les droits et la douleur des victimes qui ont besoin de faire le deuil seront également pris en compte et comme il est de tradition dans la presse de ce pays nous rendrons compte des décisions de justice : mises en examens, compte rendu des procès, jugements, appels etc. ...

Les noms des victimes ou des intervenants dans le courrier des lecteurs ne seront mentionnés qu'avec leur accord express, et les tatouages de chiens ou de chats indispensables à toute démonstration seront incomplets, afin d'empêcher toute identification non souhaitée des propriétaires.

Nous n'ignorons pas qu'une jeune publication sera l'objet d'attaques vigoureuses soit de la part des trafiquants notoires, soit de la part d'escrocs infiltrés au sein de la protection animale sous des formes multiples et variées.

Le courrier de l'ANTAC  
Directeur de publication : Henri Barbe  
Rédactrice en chef : Jacqueline Lasserri  
Editeur : ANTAC, Association Nationale contre le Trafic  
des Animaux de Compagnie  
Association loi de 1901  
BP 80243 - 47006 Agen Cedex  
Dépôt légal : à parution - ISSN :1771-8686  
Commission paritaire : en cours  
Impression : Attitude Communication l'Écrivain Public, 47000 Agen  
Tarif au numéro : 3 €  
Abonnement (4n°) : 10 €  
La reproduction des textes et des informations est conseillée à condition  
d'en indiquer la source.  
Les documents mis à votre disposition ne peuvent en aucun cas être  
utilisés de façon anonyme ou pour des menaces.

# PROCÈS EN VUE

## **BRAGA, le numéro 2, bientôt renvoyé devant le Tribunal de Grande Instance de Saumur**

2008 devrait être une excellente année sur le plan judiciaire, car un certain nombre de dossiers importants devraient déboucher devant les tribunaux correctionnels de Chalons-en-Champagne, Meaux, Saumur, Dax et Bourg-en-Bresse.

Braga déjà contrôlé en octobre 2000 pour des importations illégales, mais non poursuivi à l'époque, car remarquablement bien protégé par un fonctionnaire de la D.S.V. 49 (voir numéro 4), et par ailleurs consultant efficace du Ministère de l'Agriculture (ainsi que Francis DUPRAT, déjà condamné en 2005 à 6 mois de prison avec sursis) devrait

être renvoyé devant le Tribunal de Grande Instance de Saumur en 2008. C'est à la suite de l'audition par le juge d'instruction du président de l'ANTAC, en tant que partie civile, que cette information a été obtenue le 12 juin 2007.

L'ANTAC a suivi de très près cette instruction et a particulièrement mis en évidence les protections particulières dont bénéficiait cet importateur. Car il faut bien comprendre qu'en matière de chiots il n'y a pas de trafic sans protections.

En l'occurrence, là comme ailleurs, les protections les plus efficaces

viennent des fonctionnaires en charge de contrôler ce commerce « trafic international ». Dans ce domaine, comme il s'agit d'un commerce trafic qui s'effectue avec des documents officiels, il suffirait de contrôler attentivement les filières pour se rendre compte que tout est illégal.

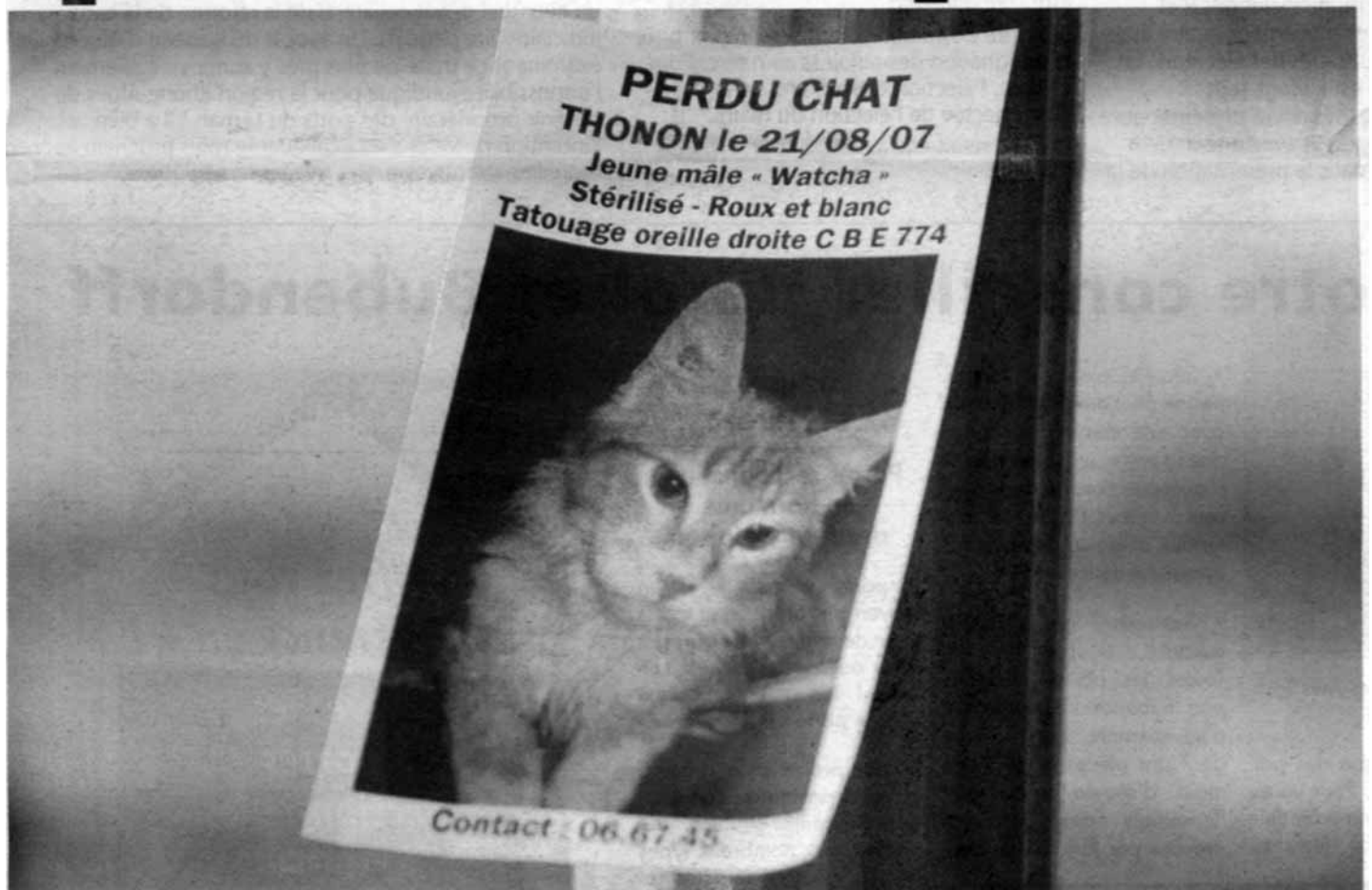
Malheureusement il ne manque qu'une chose :

### **LA VOLONTÉ POLITIQUE**



*Le magnifique ranch de BRAGA*

# 300 disparitions dans le Chablais **Trafic de chats : qui veut leur peau ?**



Entre indignation et émotion, la recrudescence des disparitions de chats dans le Chablais suscite nombre d'interrogations. On en voudrait à leur fourrure...

PAGE 3

*Journal "Le Messager Edition Chablais" du 27 Septembre 2007*

Météo page 25

Aujourd'hui



14°

Matinée  
à 8 h



17°

Après-midi  
à 16 h

# Le Matin

Le quotidien romand

**INTEMPÉRIES**  
**Le pied du Jura**  
**sous les eaux**

pages 4-5



807/Stephane Gerber

**Squats: Genève donne**  
**un zéro pointé**  
**au préfet Deiss**

pages 10-11

**Prince Harry**  
**Mais qui**  
**est donc**  
**son père?**

page 27



Gammal/Imet Jan

Sandro Comandini



**PEAUX DE CHATS**

## On les vend en Suisse!

■ Tomi Tomek, de SOS Chats, s'insurge contre le commerce de peaux de chats tués dans le pays  
■ La nouvelle loi sur la protection des animaux ne pourra pas l'empêcher...

pages 2-3

# ENFIN UN PROCÈS DANS LA MARNE

Une longue bataille judiciaire semble en train de s'achever. Depuis 2001, 5 trafiquants dont 2 vétérinaires sont mis en examen dans la Marne devant le Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne.

Si l'enquête, menée par les gendarmes, a été remarquablement menée en fonction des moyens qui leur ont été attribués, les 3 juges d'instruction qui se sont succédés dans ce dossier ont passé leur temps à guerroyer contre les parties civiles et à les empêcher d'avoir accès au dossier (voir nos précédents numéros 1,3, 4, 6). Près d'une dizaine de procédures différentes ont été entamées par l'avocat de l'ANTAC.

En dernier ressort, il a été demandé le dessaisissement de la dernière juge d'instruction en charge de ce dossier devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Reims. Finalement, notre obstination a payé et le message est bien arrivé. La seule partie civile encore présente légalement dans ce dossier, à savoir un adhérent de l'ANTAC, a été reçue par le juge d'instruction à la fin du mois d'août 2007. Après audition, la juge a déclaré que pour elle, cette instruction était terminée.

Il ne reste plus qu'à attendre le renvoi des mis en examen devant le tribunal correctionnel.

## Cinq personnes en attente d'un procès dans la Marne

Des associations de défense des animaux s'étaient émues, en 2004, que l'enquête sur un trafic de chiots soit en sommeil. Elles sont désormais rassurées. Un juge d'instruction vient officiellement de terminer l'enquête sur les animaleries Zoo-park de Compertrix (Marne) et Soissons. Si la justice suit normalement son cours, un procès devrait se tenir l'an prochain à Châlons-en-Champagne.

L'affaire débute en 2001. Plusieurs clients se plaignent d'avoir acheté dans les boutiques incriminées des chiens à la santé et aux origines douteuses. Après une enquête de la section de recherche de Reims, le gérant des animaleries, deux vétérinaires de la région parisienne et deux éleveurs avaient

été mis en examen. Ils sont soupçonnés, à des degrés divers, de tromperie sur l'origine de la marchandise, faux documents administratifs et exercice illégal de la médecine vétérinaire.

Au cours de leurs investigations, les gendarmes rémois et leurs collègues de Versailles ont découvert un charnier de 70 cadavres de chiens, enterrés dans le jardin d'Henri Viatte, un vétérinaire de Saint-Cyr-l'Ecole. Ce volet de l'affaire a déjà été jugé. Le vétérinaire a été condamné à six mois de prison avec sursis.

### Un dossier exemplaire

L'association contre le trafic d'animaux de compagnie a suivi de très près le dossier marnais qu'elle considère comme exem-

plaire. « A l'époque des faits, des milliers de chiens provenaient de Slovaquie, Hongrie et Tchéquie. Ces animaux de moins de trois mois étaient transportés dans des conditions insupportables avec 20 % de mortalité. La plupart étaient blanchis en Belgique grâce à de vrais-faux papiers avant d'être écoulés par des éleveurs et des marchands peu scrupuleux », explique Henri Barbe, président de l'Antac.

Le gérant des animaleries suspecte est soupçonné d'avoir obtenu, sur simple appel téléphonique, auprès du Dr Henri Viatte, des cartes de tatouage, des carnets de vaccination, des vaccins et même des attestations de bonne santé.

C.P.



Journal «L'Union de Reims  
26 septembre 2007



## Enquête sur les chiens

2° VOLET

### « Il faut interdire l'importation des chiots »

Le président de l'Association nationale contre le trafic des animaux de compagnie (Antac) assure que l'interdiction « pure et simple » de l'importation des chiots contribuerait à « assainir et sécuriser » le commerce canin en France.

**C'**EST un courrier laconique, au français hésitant. La lettre vient de République Tchèque. L'offre alléchante propose à la vente chaque semaine « à peu près 300 chiots sans pedigree ». Evidemment à des prix défilants toute

concurrence. La missive est arrivée en janvier 2000 dans la boîte aux lettres d'un éleveur marnais. « Le chiot berger allemand était vendu 600 F. A l'époque, je vendais les miens 3.500 F. Si j'avais voulu, j'aurais pu faire une belle pirouette », sourit l'éleveur.

Rien ne dit que l'offre était fautive. Mais l'homme a flairé le mauvais plan. « Un chien sans pedigree, c'est la porte ouverte à tous les trafics possibles et imaginables », dit-il. Faux papiers, faux carnet de vaccination, fausse origine...

Chaque année, près de 100.000 chiens « illégaux » seraient introduits en France, selon Henri Barbe, le président de l'Association nationale contre le trafic des animaux de compagnie (Antac). « Ils viennent souvent des pays de l'Est, transitent par la Belgique, pénètrent en France avec tous les papiers que vous voulez. En réalité, des faux documents officiels. »

Selon l'Antac, les chiens de catégorie 1 et 2, réputés les plus dangereux, représenteraient « entre 10 et 20 % » du total. Soit entre 10.000 et 20.000 animaux ! Le chiffre paraît énorme. Henri Barbe persiste et signe. « Toutes races confondues, l'importation de ces chiens est à la fois criminelle, dangereuse et néfaste. »

Criminelle car près de 20 % des animaux importés, succombent à des conditions de transport déplorables. Dangereuse parce que ces chiens peuvent être porteurs de pathologies éradiquées en France. Néfaste car leur commerce fait peser sur les professionnels consciencieux une lourde concurrence.

#### Trop jeunes

A Joinville, le président régional de l'ordre des vétérinaires est moins catastrophiste. « Les flux sont mieux contrôlés depuis l'entrée des pays de l'Est dans l'Union européenne. Les importateurs qui travaillent directement avec les éleveurs sont sérieux », assure François Lambert. Mais il resterait, selon lui, des filières « douteuses ». Telle celle qui transite par Animals Express, une plate-forme bruxelloise où s'approvisionneraient, selon la section de recherche de Reims « entre 80 et 100 animaleries et éleveurs français ».

Un autre vétérinaire, le Marnais Yves Ragetly, insiste sur le



Dans un élevage de la région, un chien présenté comme un Sharpei est en réalité assez éloigné du modèle supposé.

danger que représente l'importation de chiens trop jeunes, vendus avant l'âge légal de 2 mois. « Beaucoup ne sont pas sevrés. Privés de leur mère à quatre ou six semaines, ils risquent de devenir sociaux et potentiellement dangereux. Et comme leurs certificats de naissance sont antidatés, le contrôle est quasiment impossible ».

Du reste, renforcer ces contrôles comme le préconise la

ministre de l'Intérieur serait « inefficace », pour Henri Barbe. « Les trafiquants ont l'imagination débordante. Ils offrent toutes les apparences de la légalité ». Pour mettre fin aux trafics, l'Antac a donc lancé une pétition nationale réclamant « l'interdiction pure et simple de toutes importations ». « Il ne manque qu'une seule chose : la volonté politique ».

Gilles Grandpierre

#### Pourquoi l'acheteur se fait avoir

Pourquoi acheter un chiot d'importation autour de 600 ou 700 € alors que le même animal avec pedigree coûte le même prix dans un élevage français ? « Bonne question », sourit Henri Barbe. « D'abord parce que les acheteurs sont souvent naïfs, mal informés et aveuglés par l'enthousiasme. Ensuite parce que les chiots d'importation sont souvent immédiatement disponibles. Et s'ils ne le sont pas, un simple mail arrange l'affaire », ajoute le président de l'Antac pour qui internet a « fortement contribué à l'augmentation des trafics ». « Et comme les contrôles douaniers ont disparu, le chien de vos rêves peut arriver sous les huit jours ! ».

Extrait «Union de Reims»

# L'ACTION JUDICIAIRE EN FRANCE

95 : Brahmi et Moursy condamnés définitivement à 8 mois de prison avec sursis. Wanner à 10 mois avec sursis en 2005.

78 : Viatte condamné à 6 mois de prison avec sursis.

49 : N° 2 des trafiquants français mis en examen ainsi que son associé et son vétérinaire. ANTAC entendue comme partie civile.

33 : 29 mars 2005 : F. Duprat condamné définitivement à 6 mois de prison avec sursis. Les 3 vétérinaires relaxés.

47 : Employé SPA du 47 condamné pour mauvais traitements le 23 mai 2005. Président SPA et vétérinaire renvoyés devant TGI de Marmande le 19 janvier 2006 relaxés. 3 adhérents ANTAC condamnés le 3/4/2006. Jugement du Conseil National Ordre des Vétérinaires rendu le 23/1/2007. Vétérinaire suspendu 6 mois.

40 : ANTAC partie civile. Instruction en cours. Cour d'Appel de Pau a validé procédure et rejeté demande d'annulation. Instruction terminée.

75 : Importateur de chiots condamné pour diverses infractions.

77 : Collard mis en examen, mais libéré en 2005. Instruction terminée. Collard renvoyé devant le TGI.

51 : 5 mises en examen depuis 2001. Juge d'instruction débouté par Chambre de l'Instruction de Reims. Instruction terminée.

67 : 81 chiots saisis à Strasbourg le 10 avril 2001 (instruction bloquée)

71 : 13/3/06 = 4 éleveurs et un vétérinaire mis en examen.

74 : Vols massifs de chats en 2007. Justice saisie.

26 : Époux Oddoux définitivement condamnés 18/10/2006. Associations protection animales déboutées par cour d'appel de Grenoble.

06 : PALM DOGS = Gérants mis en examen, mais libérés. Instruction en cours.

## APPEL AUX

**VOLÉS** : Portez plainte : c'est votre droit. Regroupez-vous, réagissez, rejoignez-nous.

**ESCROQUÉS** : Si vous avez acheté un chiot étranger ou malade, portez plainte pour tromperie sur la qualité substantielle de la marchandise.

**BÉNÉVOLES DE LA PROTECTION ANIMALE** : Empêchons ensemble les 100 000 importations illégales car sinon vos refuges seront toujours surchargés.

**ÉLEVEURS HONNÊTES** : Mobilisez-vous vite car sinon d'ici une dizaine d'années une grande partie de l'élevage français sera délocalisée à l'Est (y compris les chiens avec pedigree. Un chiot part de Roumanie à 40 Euros).



***Abonnez-vous ! Abonnez-vous ! Diffusez ce journal !***

Vous êtes notre force, notre seul appui, notre unique financement.  
Aussi, n'hésitez pas à nous soutenir par votre participation financière.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Abonnement : 10 Euros pour 4 numéros par an ; abonnement de soutien : 20 Euros.

Libellez le chèque à l'ordre du Courrier de l'ANTAC, B.P. 80243 - 47006 AGEN CEDEX

***Abonnez-vous ! Abonnez-vous !***